

SIGNALEMENT FIN DE CONTRAT UNIQUE (FCTU)

Le signalement FCTU remplace le système AED (Attestation Employeur Dématérialisée) à partir du mois de février 2022. **La FCTU est une déclaration événementielle (au même titre qu'une DSN "Arrêt de travail" par exemple) qui signale la fin de contrat du salarié concerné.**

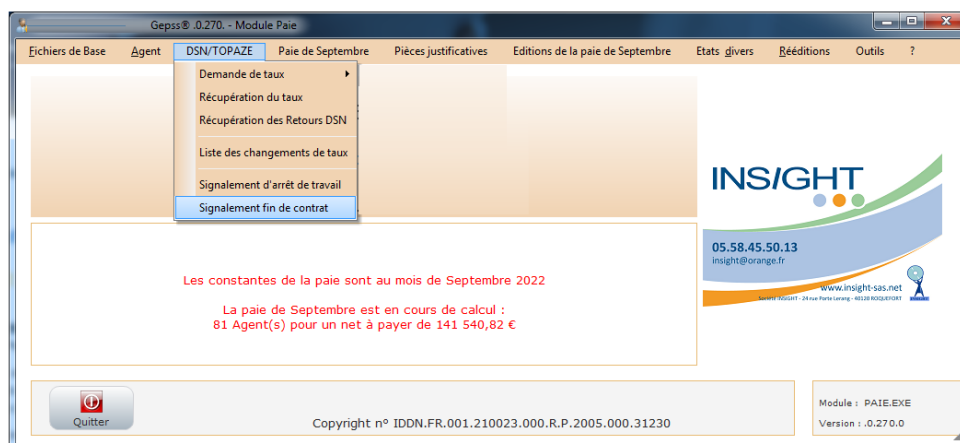
1. Pourquoi réaliser un signalement fin de contrat unique ?

Le signalement FCTU est nécessaire lorsque le contrat n'est pas infra-DSN. Un contrat infra DSN mensuelle est un contrat dont la date de début de contrat et la date de fin de contrat se situent entre deux processus de traitement de la paie pour deux mois principaux déclarés successifs.

Dans le cas contraire, vous devez réaliser un signalement fin de contrat unique

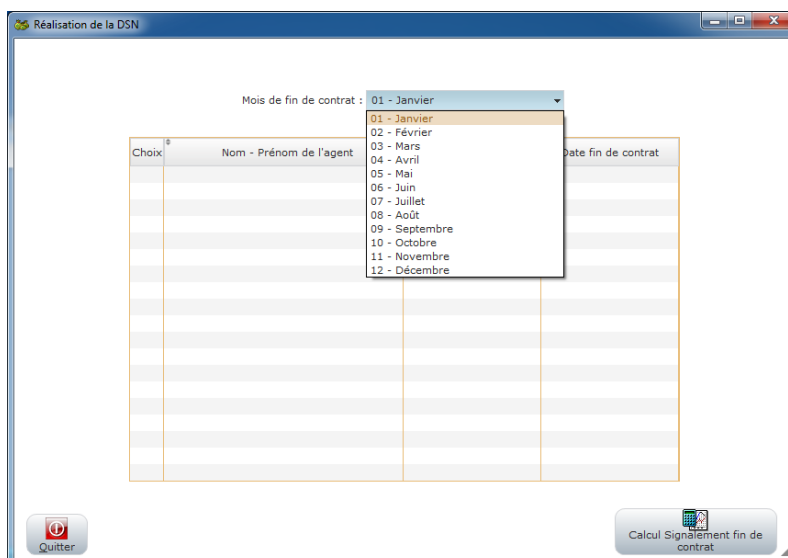
2. Comment réaliser un signalement fin de contrat unique ?



Vous trouverez le signalement fin de contrat dans le menu DSN/TOPAIZE



Vous devez sélectionner le mois souhaité pour visualiser les contractuels ayant une fin de contrat. Les agents concernés apparaîtront et il suffira de cocher l'agent afin qu'il soit prêt à être traité.

Attention : Un signalement n'est possible que pour un seul agent. La sélection est unique comme pour le signalement d'arrêt de travail.

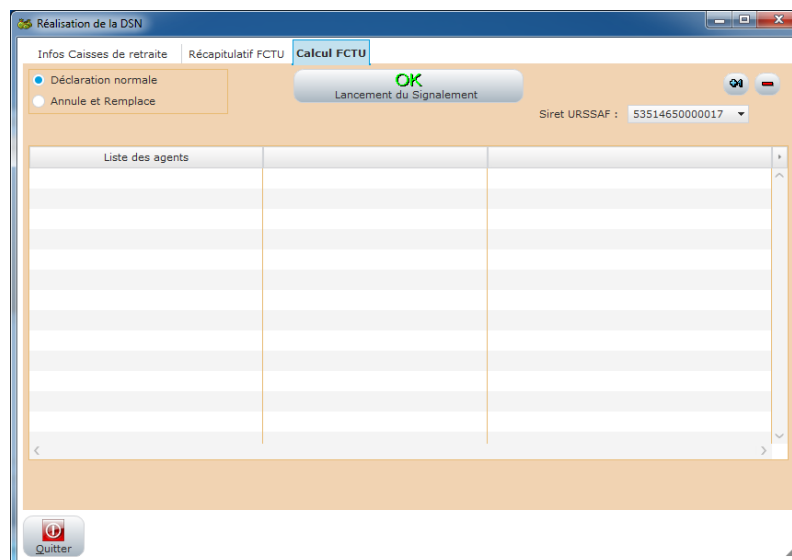


Une fois l'agent sélectionné, vous devez cliquer sur le bouton  puis sur le bouton 

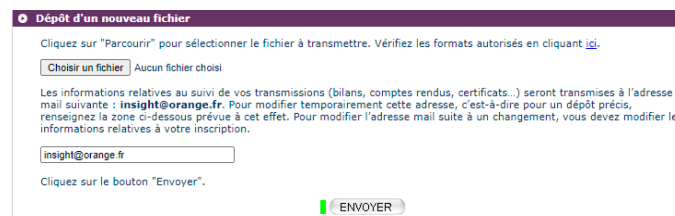


Vous obtiendrez, alors, les informations de l'agent qui seront traitées lors du lancement du signalement de fin de contrat unique.

Le signalement se présente comme le traitement de la DSN mensuelle. Le principe est identique.



Après avoir effectué le calcul du signalement, vous devez créer le fichier et le déposer sur net-entreprises. D'ici 48H, vous devriez obtenir les attestations



3. Quand réaliser le signalement de fin de contrat unique ?

Réalisation d'un signalement de fin de contrat unique :

- Oubli d'une fin de contrat
- Le contrat n'est pas sur une période M-1 et M (dans le cas d'un contrat trop ancien)

Manipulation à effectuer lorsque l'agent est en fin de contrat et que son solde de tout compte sera régularisé en M+1

- Valider la paie en cours
- Changer les constantes de la paie afin d'avoir le M+1
- Faire une paie fictive du solde de tout compte
- Réaliser le calcul du signalement en passant par « DSN/TOPAZE ». Il faudra sélectionner :
 - Le mois réel de la fin du contrat
 - L'agent concerné
- Supprimer la paie fictive du solde de tout compte